Testament [1]

£ 3: [Livres 3] **de la Marie Varot veüve d'hon^ble Jean François Angleys.**

L'an mille sept cent soixante neuf et le vingt quatre du mois d'avril, après midy a **Termignon** dans la maison de la Marie feüe Joseph **Varot** [,] veüve d'hon^ble Jean François **Angleys** [,] native de la ville de **Turin** [,] habitante au dit Termignon, ~~s'est portée~~ par devant moy no^e royal collegié soussigné et en presence des temoins bas nommés, s'est personnellement établie la d^e Marie **Varot** laquelle quoyque detenue de maladie corporelle dans son lit, toutes fois saine de ses sens memoire entendement, voulant disposer de ses biens j'ai fait son testament et disposition de derniere volonté nuncupative[2] comme s'ensuit. Et premièrement après avoir fait le signe de la S^te Croix disant *in nomine patris et filii et spiritus sancti amen*[3], et recommandé son ame à Dieu, et a la glorieuse vierge Marie sa patronne[4] et at [sic] élu la sepulture de son corps son ame en étant séparée au tombeau des parents de son mary predecedés [prédécédés], voulant que le jour que son cadavre reposera sur terre soit celebré une messe basse dans l'eglise et que le jour de son enterrement, au commencement de la semaine, milieu, fin d'icelle, et anniversaire soient appellés les deux R^ds pretres du present lieu, lesquels celebreront chaque fois la sainte messe, feront les offices accoutumés et seront payés comme de coutume, plus veut être appellés deux pauvres ~~enfants~~ qui assisteront a son enterrement, et pendant sa neuvaine[5], et auxquels outre leur nourriture pendant telle sera livré deux livres chacun, plus veut que le jour de son dit enterrement soient mises deux chandelles a chaques [à chaque bout]

---

[1] Le testament est tiré des pages 101 à 102 du registre du tabellion intitulé Termignon 17/11/1768 – 20/11/1769, à la cote numérotée 2C 2390 des archives du département de Savoie (ADS). Le gros registre comporte environ 350 pages. Cet acte a été photographié à Chambéry le 26 janvier 2016. Noter que Marie **Varot** avait déjà établi un testament en 1764 devant M^e Jean Antoine Mestrallet. Voir le document *Marie Varot, veuve J. François Angleys – Testament du 03.05.1764.* Il est intéressant de comparer les deux textes, établis à 5 ans d'intervalle, devant deux notaires différents. Le coût n'avait pas évolué : 3 Livres du Piémont.

[2] Nuncupatif (nuncupative au féminin) : de vive voix et devant témoins. Terme utilisé en droit romain, du latin nuncupativus, formé de *nomen*, nom, et *capere*, prendre.

[3] *In nomine patris et filii, et spiritus sancti, amen* : « Au nom du père et du fils, et du saint esprit, amen ». Depuis que la religion chrétienne fut reconnue par l'empereur romain Constantin au 4^e siècle, et surtout après le concile de Trente (1545-1563) jusqu'au concile Vatican II (1962-1965), la liturgie de la messe du dimanche, ainsi que les prières habituelles étaient dites en latin. Cette langue ancienne était signe de tradition et d'unité au sein du catholicisme occidental. Les formules usuelles, telles que celle qui accompagnait le signe de la croix fait par la main droite touchant successivement le front, la poitrine, l'épaule gauche puis l'épaule droite, étaient apprises par cœur dès l'enfance même par ceux qui ne savaient pas lire. Certaines expressions latines ou prières telles que le Pater Noster (Notre Père) et l'Ave Maria (Je vous salue Marie) venaient des parents, d'autres étaient enseignées par le prêtre ou le vicaire qui faisait le catéchisme, d'autres comme le Gloria (Gloire à Dieu) ou le Credo (Je crois en Dieu) s'apprenaient en chantant à la messe.

[4] Dans la tradition chrétienne catholique, on donnait lors du baptême d'un enfant le nom d'une personne reconnue saint [sainte] par l'exemplarité de sa vie religieuse terrestre et qui devenait alors le saint patron [la sainte patronne] de l'enfant. On pensait que le saint ou la sainte faisaient déjà partie des élus proches de Jésus élevé au ciel et assis à la droite de Dieu. Des prières adressées à ce saint patron étaient faites pour solliciter l'intercession [l'entremise] du Fils auprès de Dieu Père en faveur de celui qui portait son nom. Bien sûr, Marie, mère de Jésus, était un prénom favori, son mari Joseph également, de même que celui des apôtres, Pierre, Jean, etc., les fondateurs d'ordres monastiques comme Antoine (ermite d'Égypte), François (d'Assise) ou Dominique (de Guzmán), sans oublier le prophète Jean Baptiste. En Maurienne, le prénom Jean Baptiste était extrêmement courant depuis qu'une noble jeune fille de Valloire y avait ramené des reliques du précurseur. La boîte qui les contenait fait partie du trésor de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Ces reliques consistaient en ossements des deux doigts et du pouce de la main droite du prophète, ramenées au 6^e siècle d'Alexandrie par la voyageuse, elle aussi élevée à la sainteté sous le nom de sainte Thècle. Cette relique est devenue la raison de l'emblème de la marque du couteau Opinel, la main couronnée ! Le couteau fut inventé en 1890 par Joseph Opinel qui déposa le symbole de la marque en 1909 : une main avec trois doigts prééminents (ceux de Jean Baptiste) et une couronne pour rappeler que la Savoie avait été un duché.

[5] Traditionnellement, la mort d'une personne était suivie d'une neuvaine (période de neuf jours) pendant laquelle les parents et les proches venaient à l'église pour des prières et des messes de Requiem (Repos). Ils espéraient ainsi assurer à l'âme du défunt une plus rapide traversée du purgatoire, le lieu entre terre et ciel où les âmes souffrent en attendant le jugement dernier.

Testament

f°. De la marie Varot veuve d'hon.ble Jean François Anglezy,

L'an mil sept cent soixante neuf et le vingt quatre du mois d'avril, après midy a Tervignon dans la maison de la marie feu Joseph Varot veuve d'hon.ble Jean François Anglezy native de la ville de Turin habitante au dit Tervignon, ~~[illegible]~~ par devant moy no.re Royal Collegié soussigné et en presence des temoins bas nommés, s'est personnellement établie la d.te marie Varot laquelle quoyque detenue de maladie corporelle dans son lit, toutefois saine de ses sens memoire et entendement, voulant disposer de ses biens ~~[illegible]~~ a fait son testament et disposition de derniere volonté nuncupative comme s'ensuit. Et premierement après avoir fait le signe de la S.te Croix disant in nomine patris et filii et spiritus sancti amen, a recommandé son ame a dieu, a la glorieuse vierge marie sa patronne et a élu la sepulture de son corps son ame en étant separée au tombeau des parents de son mary predecedé, voulant que le jour que son cadavre reposera sur terre soit celebrée une messe basse dans l'eglise, et que le jour de son enterrement, au commencement de la neuvaine, milieu, fin d'icelle, et anniversaire soient appellés les deux R.ds pretres du present lieu, lesquels celebreront chaque fois la sainte messe, feront les offices accoutumés et seront payés comme de coutume, plus veut être appellés deux pauvres ~~[illegible]~~ qui assisteront a son enterrement, et pendant sa neuvaine, et auxquels outre leur nourriture pendant icelles sera livré deux livres chacun, plus veut que le jour de son dit enterrement soient mises deux chandelles a chaque

de l'église, livré les chandellons[6] et chandelles aux pénitens[7] suivant la coutume, comme aussy être mises les chandelles aux lustres, plus veut être attestée sa neuvaine et être livré à tous ceux et celles qui seront employés à son enterrement dix Sols chacuns, et cinq Sols à chaque confrère pénitent qui portera son corps au tombeau. Plus veut être dans l'année de son decès une messe basse a chaque authel [sic] de l'eglise, et une a la **chapelle du Poivre**, plus veut être celebrée une messe à la **chapelle de Notre Dame du Charmaix**, une a celle de **St Benoît**[8], et quattre à l'authel privilegié de **l'eglise de Sardieres**, plus par les R^ds^ Capucins de **St Jean de Maurie^ne^** quinze messes, et autant pour les R^ds^ Augustins de **Chambery**, plus cent autres messes basse où bon semblera a Antoine **Angleys** son fils, plus donne et legue la d^e^ [dite] testatrice a la confrerie du S^t^ Sacrement erigée dans l'eglise du prsñt [présent] lieu, et a celle de S^t^ Joseph deux Livres chacune, et aussy d'une Livre a l'aumone generalle de l'huille[9] du present lieu. Plus veut être distribué pendant sa neuvaine aux plus pauvres du present lieu la quantité de deux quartes legume en soupe[10] et dix quartes blé seigle converties en quartiers de pain. Interrogé et exhorté la d^e^ testatrice si elle vouloit laisser quelque chose a **l'hopital** de la province, celuy **des S^ts^ Maurice et Lazare** at [sic] repondu ne pouvoir sauf a celuy du present lieu auquel elle donne et legue deux Livres, et tous lesquels susdits legs et frais funéraires cy dessùs elle veut être accomplis et satisfaits par le dit Antoine **Angleys** son fils, et auquel pour le payement et satisfaction d'iceux, elle luy donne et legue une piece de pré situé au terroir du dit **Termignon** lieu dit au **Thevier**[11] [?] contenant environ une quartellé[12], et le confinant par le pré du

---

[6] Chandelon : petite chandelle.

[7] En 1593, le Père Esprit de la Balme, capucin, avait fondé à Saint-Jean de Maurienne la confrérie des Pénitents Blancs et du Saint-Sacrement. [Cf. *Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne* – 1894]. Ceux-ci revêtaient des aubes blanches et des sacs (ou cagoules) pour marcher en procession derrière l'un d'eux qui portrait une croix de bois lors des enterrements. Certains portaient le cercueil du défunt (voir illustration plus loin dans ce document). Arrivés dans l'église, on leur remettait des cierges. De telles confréries d'hommes furent fondées dans beaucoup de paroisses sous l'influence de frères capucins, pauvres, désintéressés et ardents. Les testaments montrent qu'on favorisait des dons à te telles confréries plus qu'aux organisations hospitalières comme celle des S^ts^ Maurice et Lazare qui reflétaient plus fortement la hiérarchie aristocratique du royaume. Les membres de la confrérie chantaient ou récitaient l'office du dimanche. Leur règlement imposait qu'ils soient de bonne vie et mœurs, qu'ils disent régulièrement le rosaire, qu'ils se confessent souvent, surtout les premiers dimanches du mois et le fêtes principales de l'année, qu'ils aillent quatre fois l'an en procession et fassent chaque semaine quelque mortifications corporelles suivant leurs forces et l'avis d'un sage directeur, édifiant les fidèles de l'un ou l'autre sexe par la pratique des vertus chrétiennes, n'allant que par nécessité au cabaret pour éviter les occasions de scandale et de débauche. Nul n'était reçu dans la congrégation qu'à la pluralité des voix. [cf. *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort : missionnaire apostolique, fondateur des prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie et de la Congrégation des Filles-de-la-Sagesse*, par M. l'abbé Pauvert – 1875].

[8] La chapelle du Poivre était située à Termignon et elle porte maintenant le nom de chapelle de Notre-Dame de la Visitation. Les deux autres chapelles étaient des lieux de pèlerinage connus en Maurienne, N.D. du Charmaix au dessus et à l'est de Modane, S^t^ Benoît au dessus et à l'est d'Avrieux. Voir les notes et illustrations accompagnant le précédent testament de Marie **Varot** datant de 1764.

[9] L'aumône de l'huile était distribuée à chaque particulier à l'entrée du Carême : cette huile devait permettre d'assaisonner la salade les jours de jeûne. L'aumône de l'huile servait aussi partiellement à contribuer au frais d'enseignement des enfants dans l'école du village. Il y avait ainsi beaucoup d'entraide à l'intérieur des communautés telle que celle de Termignon. On peut en relever une autre, par exemple, celle de l'aumône de Pâques, quatre sous de pain et un quartin (0.342 L) de vin, permettant aux plus démunis de mieux supporter le misères du temps [cf. *Histoire des communes savoyardes* par Philippe Paillard, 1983]. Dans son testament de 1764, les dispositions de messes étaient les mêmes, mais Marie **Varot** demandait que deux Livres soient données à l'Aumône de l'Huile, plutôt qu'une.

[10] Dans son testament précédent de 1764, la testatrice demandait aussi que deux Livres soit versées à la confrérie du Saint-Sacrement et à celle du Rosaire (qui n'est pas mentionnée ici). La confrérie de Saint-Joseph n'était pas non plus mentionnée. Mais la volonté de Marie **Varot** de donner des sommes d'argent et chandelles à ceux qui seront employés à l'enterrer, et au Pénitents, n'apparaît que dans le testament de 1769, de même que la soupe pour les pauvres en plus du pain. Avec l'âge, son souci des plus pauvres s'était accru.

[11] Mot indéchiffrable, hélas, et ne correspondant à aucun des noms de lieux dits portés sur le cadastre de Termignon. Dans le testament précédent datant de 1764, Marie **Varot** lègue à Antoine **Angleys** son fils la même pièce de pré, et là aussi il est très difficile de lire ce qui est écrit et qui ressemble à « aux Tovés », plutôt que « au Thevier » ! Peut-être est-ce une déformation locale du patois « toeu », carrière de tuf.

[12] Quartelée : unité de mesure de surface variant suivant les villages de Savoie, et comprise entre 557 et 663 m^2. Dans le testament de 1764 la surface du pré mentionné est estimée à environ ½ éminée, ce qui correspond aussi à un peu plus de 500 m2.

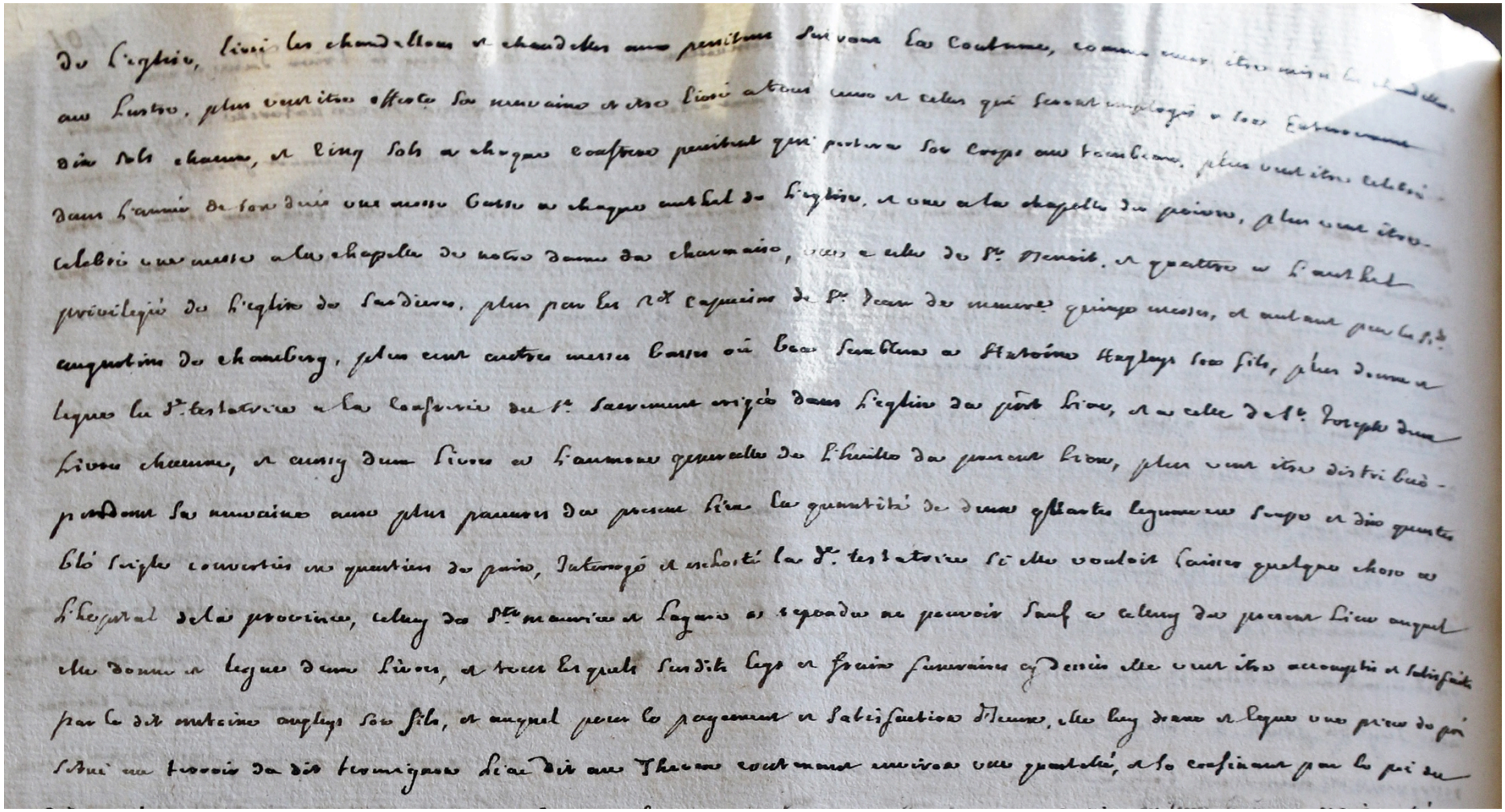

dit Antoine **Angleys** du minuit, et celuy de Jean **Flandinet** du levant, et finallement une pièce de terre lieu dit a **Riaigottés**[13] contenant environ deux quartellés, et se confinant par la terre de Joseph **Rychard** du midy, celle de Loüis **Franquin** du minuit, et toutes fois les d^es^ [dites] pieces telles qu'elles sont de contenance, et déans [sic] l'etat qu'elles se trouveront lors de son decès, et desquelles il en pourra disposer tant en testament qu'autrement. Plus la d^e^ [dite] testatrice veut être distribué : pendant l'année de son decès une demy[14] de sel a chaque personne du present lieu, et être payé par le dit Antoine, Jean Joseph, Jean George, Marie Therese, Anastasie et Jeanne Margueritte ses et du dit feü Jean François **Angleys** enfants, plus la d^e^ testatrice donne et prelegue[15] aux dits Antoine, Jean Joseph et Jean George ses enfants males tous ses meubles de maison sauf les meubles plantés, et aux d^es^ Marie Therese veüve d'Antoine **Vernier**, Anastasie femme du B^te^ **Henry**, et a la d^e^ Jeanne Margueritte femme du Pancrace **Henry** ses filles tous ses ameublements de femme qu'elle se trouvera avoir lors de son dit son decès. Et comme l'Institution universelle est le chef et fondement de tous testaments sans laquelle sont nuls et invalides, a cette cause la d^e^ testatrice et tous et un chacun ses autres bien dont elle n'a cy dessùs disposé et institué et de sa propre bouche nommés pour ses heritiers universels, scavoir les dits Antoine, Jean Joseph, Jean George, Marie Therese, Anastasie, et Jeanne Marg^te^ ses et du dit feü Jean François **Angleys** enfants, a chacun pour une septieme, comme aux Angelique Victoire, et Marie Marg^te^ ses deux rières filles et issues de la feüe Elisabeth sa et du dit Jean François **Angleys** fille, et d'Oldra **Ferrand** aussy pour une septieme, et auxquelles la d^e^ testatrice sur leur quotte part afferant de ses biens elle veut qu'ils leur soit imputé la somme de cent

La sortie du monde. Gravure de Barcler d'Albe dans *Montagnes du Mont-Blanc* (Musée Dauphinois).

[13] Orthographe approximative, désignant le lieu dit Riagottet mentionné sur le cadastre de Termignon et signalé par le chanoine Adolphe Gros dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie* (Imprimerie Aimé Chaduc, Belley - 1935). Ce lieu dit se trouvait près d'un ruisseau coulant sur le territoire de Termignon et de Sollières, parfois épelé Rigottay, ou Ricaudé.

[14] Une demi-livre. La livre de Haute Maurienne valait 341 g (*Anciennes mesures du Centre-Est* – P. Charbonnier, Univ. B. Pascal, 2006).

[15] Un prélegs est un legs particulier qui doit être pris sur la masse de l'héritage (ou hoirie) avant tout partage.

dit antoine anglejs du minuit, et celuy de Jean flandinet du levant, et finallement une piece de terre lieu dit arriegoté contenant environ deux quartelles, et se confinant par la terre de Joseph Rychard du midy, celle de Louis françois du minuit, et toutes fois les d. pieces telles qu'elles sont de contenance, et dans l'etat qu'elles se trouveront lors du son decés, et desquelles il en pourra disposer tant en testament qu'autrement, plus la d. testatrice veut etre distribué pendant l'année de son decés une denry de sel a chaque personne des pauvres lieu, et etre payé par le dit antoine, Jean Joseph, Jean george, marie Therese, anastasie et Jeanne marguerite ses et du dit feu Jean françois Anglejs enfants, plus la d. testatrice donne et prelegue aux dits antoine, Jean Joseph et Jean george ses enfants males tous ses meubles de maison sauf les meubles plantés, et aux d. marie Therese veuve d'antoine vernier, anastasie femme de Jn Bte henry, et a la d. Jeanne marguerite femme de pancrace henry ses filles tous ses accoutrements de femme qu'ils se trouveront avoir lors de son dit decés; Et

Comme l'institution universelle est le chef et fondement de tous testaments sans laquelle sont nuls et invalides, a cette cause la d. testatrice en tous et un chacun ses autres biens dont elle n'a cy dessus disposé a institué et de sa propre bouche nommé pour ses heritiers universels, sçavoir les dits Antoine, Jean Joseph, Jean george, marie Therese, anastasie, et Jeanne marguerite ses et du dit feu Jean françois Anglejs enfants, chacun pour une septieme, comme aussy Angelique, Victoire, et marie margte ses deux nieces filles et Heirs de la feu Elisabeth sa et du dit Jean françois Anglejs fille, et les d. Heirs seront aussy pour une septieme, et auxquelles la d. testatrice sur leur quatre part afferante de ses biens elle veut qu'il leur soit imputé la somme de cent

soixante deux Livres treze Sols dix Deniers restantes dans pour le dit Oldra **Ferrand** leur pere et portés par billet par luy passé a **Turin** en faveur du dit Jean François **Angleys** son mary en date du **vingt sept septembre de l'année mil sept cent quarante cinq** portant la somme totalle de deux cent soixante deux Livres treze [treize] Sols dix Deniers, et au cas que ses d^{es} rières filles ne veuillent pas imputer sur leur quotte part hereditaire de ses biens la d^{e} somme de cent soixante deux Livres treze Sols dix Deniers, au dit cas elle les reduit a leur symple droit de legitime telle etant sa volonté. Et veut et entend que le present soit son seul et dernier testament, cassant irrevoquant et annullant tous autres qu'elle pourroit avoir fait cy devant, priant requerant les temoins cy après nommés tous par elle connus et appelés d'être memoratifs du present et a moy dit no^{e} [notaire] acté, fait et prononcé au susdit lieu en presence de Joseph feü Oldra **Henry**, Oldra fils de Jean **Henry**, Antoine fils de Dominique **Henry**, Jacques fils de Joseph **Tremeys**, Augustin fils de Dominique **Angleys**, Jean Claude fils de Claude **Flandin**, et Augustin feü Joseph **Flandin** tous natifs et habitans du dit **Termignon** temoins requis. Droit d'insinuation du present contenu trois Livres, par moy no^{e} collegié qui ay reçü le present contenant sur ma d^{e} minutte trois pages et demy, et est inséré comme feüillets 13-16-17 et me suis signé. …… ….. **J. Varot**[16] no^{e}

Savoyarde sur son lit de mort, et imploration à la Vierge et l'Enfant. Chapelle N.D. de la Vie à St Martin de Belleville.

[16] L'égrège notaire et châtelain Jean Philibert **Varot** avait été baptisé le 14.10.1701 à Termignon, et il y décéda le 22.08.1778. Il établit ce testament quinze jours avant la date de sépulture de Marie **Varot** qui fut inhumée à Termignon le 10.05.1769. Au début de l'année suivante, il rédigea aussi l'acte de partage des biens de la testatrice entre ses héritiers et héritières, le 10.01.1770. Voir le document *Partages du 01.10.1770 – Succession Marie Varot.*

Soixante deux livres trois sols dix deniers restantes dues par le dit Pierre Ferrand leur pere et portés par billet par
luy passé a Turin en faveur du dit feu Jean François Anglezy son mary en datte du vingt sept septembre de l'année
mil sept cent quarante cinq portant la somme capitalle de deux cent soixante deux livres trois sols dix deniers,
et au cas que les d. deux filles ne voulussent pas imputer sur leur quotte part hereditaire de ses biens la d. somme des
cent soixante deux livres trois sols dix deniers, au dit cas elle les reduit a leur simple droit de legitime telle etant sa
volonté, et veut et entend que le present soit son seul et dernier testament, cassant revoquant et annullant tous
autres qu'elle pourroit avoir fait cy devant, priant requerant les temoins cy apres nommés tous par elle connus et
appellés d'etre memoratifs du present et a moy dit nore. ecrit, fait et prononcé au susdit lieu en presence de

102

Joseph feu Pierre Henry, Pierre fils de Jean Henry, Antoine fils de Dominique Henry, Jacques fils de
Joseph Tremeys, Augustin fils de Dominique Anglezy, Jean Claude fils de Claude Flandin, et Augustin feu
Joseph Flandin tous natifs et habitans du dit Terrignac temoins requis, droit d'insinuation du present contenu
trois livres, et lesquels susdits temoins ont tous signé sur ma minutte, et la d. testatrice n'a signé pour etre illiterée
deu enquise, par moy nore. collegié qu'ay levé le present contenant sur ma d. minutte trois pages et demy, et est
insinué comme feuillets 13. 16. 17. et me suis signé. — — — —

Parot nore

Aperçu généalogique des principales personnes mentionnées dans ce testament

1. Famille ANGLEYS

A. Jean François ANGLEYS[17], dont **Marie VAROT** est désignée comme veuve dans son testament, était le fils aîné de Jean Georges ANGLEY, baptisé le 08.05.1674 à Termignon, sépulturé le 24.05.1758 à Termignon, et de Marie FLANDINET, baptisée le 08.12.1679 à Termignon, sépulturée le 13.04.1712 à Termignon, et épousée le 04.06.1695 à Termignon.

Jean François ANGLEY fut baptisé le 11.11.1697 à Termignon ; il décéda (d'après des notes d'Auguste Angleys, mon arrière grand oncle) le 15.01.1760 à Turin (son testament avait été reçu le 13.01.1760 par M^{e} GALLO, notaire à Turin).

Jean François ANGLEY possédait une « montagne » (un alpage, sans doute avec chalets) à Entre-deux-Eaux sur le chemin allant vers le col de la Vanoise. En 1758, au moment du relevé de la gabelle du sel, on indique qu'il avait 1 veau, 2 vaches et 3 brebis. C'était un muletier (transporteur de marchandises à travers les cols alpins) et quelqu'un en qui l'on pouvait avoir confiance. En effet, on trouve dans l'inventaire sommaire du fonds de l'administration générale du duché de Savoie avant 1792 aux Archives Départementales de Chambéry une lettre du ministre de Turin, annonçant, le 27 août 1751, au comte Ferraris, intendant général à Chambéry, qu'il venait de lui expédier, par le muletier Jean François **ANGLOIS**, de Termignon, une masse d'argent doré, avec 4 baguettes noires, aussi garnies d'argent doré aux deux bouts, pour le Sénat de Savoie. Voir plus de détails à ce sujet dans le document concernant le *Contrat de mariage du 26.05.1714 entre Jean François ANGLEYS et Marie VAROT*.

Jean François ANGLEY avait épousé le 27.05.1714 à Termignon **Marie VAROT**. **Marie VAROT** avait dû naître peu avant 1700 car elle est indiquée comme décédée septuagénaire et munie des sacrements le 06.05.1769 et sépulturée le lendemain 07.05.1769 à Termignon.

Marie VAROT était la fille de Joseph VAROT baptisé le 05.10.1661 à Termignon, décédé entre le 14 mai 1706 et le 5 décembre 1712, et d'Anastasie SIMOND baptisée le 18.03.1671 à Bramans, décédée ca.1755, épousée en 1698. Les VAROT étaient une famille en vue à Termignon : **Jean Philibert VAROT** était notaire ducal royal collégié, et en 1758 (consigne du sel) maître châtelain et secrétaire de l'insinuation.

Noter que quand elle fut veuve de Joseph VAROT, Anastasie SIMOND se remaria le 06.12.1712 à Termignon avec Jean Georges ANGLEY, le père de **Jean François ANGLEY** son gendre. Jean Georges ANGLEY était devenu veuf de Marie FLANDINET (sa 1ère épouse, la mère de **Jean François ANGLEY**) lors d'une épidémie qui eut lieu début 1712 à Termignon, et à laquelle bien que malade, il survécu. De son ancien compère, maintenant nouvel époux quadragénaire Jean Georges ANGLEY, Anastasie SIMOND eut encore, à 43 ans ! un fils, Joseph ANGLEY. Ce Joseph ANGLEY baptisé le 21.02.1714 à Termignon, décédé le 16.10.1780 à Marseille, fut le fondateur de la lignée des ANGLEŸS de Marseille[18] après avoir fait fortune aux Antilles.

---

[17] Le nom **ANGLEYS** apparaît sur les registres de Termignon et d'ailleurs du 17^{e} au 19^{e} siècle en Maurienne avec des orthographes diverses suivant les curés qui enregistraient les actes (et reproduites ici). L'orthographie la plus courante était **ANGLEY**, sans le s final. Mais on rencontrait aussi les orthographes : **ANGLAY**, **ANGLAYS**, **ANGLEYS**, **ANGLEIS**, **ANGLAI**, **ANGLAIS**, **ANGLOIS**, **LANGLOIS**, **LANGLEY** et même **LANGLÉS**. Les orthographies trouvées sur les actes de baptême sont d'ailleurs utilisées ici. La lignée de Marseille apparaît dans les registres de leur paroisse Notre-Dame des Accoules avec l'orthographe **ANGLEŸS**, avec tréma sur le y.
C'est à partir de 1842, avec l'anoblissement de Jean Marie **ANGLEY** 1813-1886 de la branche de **Savoie** que l'orthographe se stabilisa sous la forme actuelle **ANGLEYS**. Dans la lettre patente du 28 mai 1842 où le roi de Sardaigne **Charles Albert** lui accorda le titre de baron on relève l'orthographie Giovanni Maria **ANGLEYS**.

[18] À propos des **ANGLEŸS** de Marseille, voir le document *Charlotte Angleys (1763-1805) 1ère épouse du vice-consul des États- Unis à Marseille, Étienne Cathalan, et marraine d'un fils naturel du duc de Montpensier* ! D'intéressantes anecdotes historiques ou familiales y fourmillent.

Du mariage de **Jean François ANGLEY** et de **Marie VAROT** naquirent les 10 enfants suivants, dont il est question de sept d'entre eux dans ce testament :

- Jean Baptiste ANGLEY, baptisé le 28.06.1718 à Termignon, décédé à une date inconnue et sans doute hors de Savoie[19]. Il est mentionné dans le testament de **Marie VAROT** sa mère de 1764, donc pouvait être encore vivant à cette date, mais il n'est pas mentionné dans le testament suivant de **Marie VAROT** datant cinq ans plus tard de 1769, donc est vraisemblablement décédé entre ces deux dates, entre 1764 et 1769.

- **Jean Joseph ANGLEY**, mentionné dans ce testament, baptisé le 23.04.1720 à Termignon, décédé le 18.08.1781 à La Chambre. **Jean Joseph ANGLEY** épousa 1º le 08.05.1755 à La Chambre Angélique Marie Marguerite FLANDIN, baptisée le 16.12.1715 à Termignon, sépulturée le 07.11.1758 à La Chambre. De ce premier mariage naquirent : Marie Claude ANGLAY 1756-? ; Denise ANGLAY 1757-? ; Pierre LANGLÉS 1758-1758.

Jean Joseph ANGLEY épousa 2º le 03.06.1760 à La Chambre Anne Marie TURBIL baptisée le 05.10.1721 à Lanslevillard, décédée le 02.06.1798 à La Chambre. De ce second mariage naquirent : Anne Marie LANGLEY 1761-? ; Jeanne Baptiste ANGLEIS 1763-1785 ; Joseph François LANGLOIS 1764-1837 qui devint prêtre et mourut alors qu'il était curé de Termignon, laissant cette branche familiale sans postérité ; Antonia ANGLOIS 1770-1785.

- **Élisabeth ANGLEY**, mentionnée dans ce testament, baptisée le 28.09.1722 à Termignon ; décédée avant le 03.05.1764 et probablement à Turin où résidait son époux. **Élisabeth ANGLEY** épousa (contrat dotal du 27.09.1745 à Termignon, mentionné dans le testament) **Oldra** (ou **Eldrad**) **FERRAND**, dont : **Marie** Marguerite **FERRAND** et Angélique **Victoire FERRAND** qui sont déjà mentionnées dans le testament de 1764 comme héritières de leur grand mère **Marie VAROT**, ce qui confirme qu'**Élisabeth ANGLEY** était déjà décédée avant cette date.

- **Antoine ANGLEY**, mentionné dans ce testament, baptisé le 11.02.1725 à Termignon ; décédé le 24.03.1794 à Suse, Piémont, victime du choléra. **Antoine ANGLEY** épousa le 13.01.1756 à Termignon Marguerite VERNIER (fille de Guillaume VERNIER et de Dominica MESTRALLET) baptisée le 20.10.1734 à Termignon, décédée à Suse le 05.03.1794, également victime du choléra, dont : Jean Pierre Dominique ANGLEY 1757-1794[20] ; Joseph ANGLEY 1760-1760 ; Jean Georges ANGLAYS 1760-1760 ; Jean Antoine ANGLEY 1762-1768 ; Marie Marguerite ANGLAYS 1764-1787 ; Catherine Cécile ANGLAYS 1766-1833 ; Marianne ANGLAYS 1769-1845 ; Marie Caroline ANGLAYS 1774-ap.1791 ; Jeanne Marie ANGLEY 1777-1790 ; Jean François ANGLEYS 1780-1781.

- **Marie Thérèse ANGLEY**, mentionnée dans ce testament, baptisée le 19.03.1727 à Termignon, décédée le 07.06.1803 à Termignon. **Marie Thérèse ANGLEY** épousa le 17.06.1755 à **Termignon Antoine VERNIER**, mentionné dans ce testament, baptisé le 07.03.1725 à Termignon, décédé le 23.05.1766 à Turin et sépulturé le 02.06.1766 à Termignon, dont : Marie Marguerite VERNIER 1756-ap.1792 ; Catherine VERNIER 1758-ap.1795 ; Antoine VERNIER 1760-1760 ; Antoine VERNIER 1761-ap.1790 ; Antoine Joseph VERNIER 1762-1763 ; Jean Baptiste VERNIER 1764-ap.1806.

- Marguerite ANGLEY, baptisée le 07.10.1729 à Termignon, sépulturée le 29.12.1735 à Termignon.

---

[19] Jean Baptiste **ANGLEY** n'est pas mentionné dans un acte de Me VAROT daté du 29.03.1760 parmi la liste des fils survivants de Jean François **ANGLEY** feu Jean Georges. Il était donc déjà déshérité par son père à cette date, peut-être parce qu'il avait quitté le pays, avec son frère cadet François, sans sonner de nouvelles. Était-il, lui aussi, parti tenter sa chance hors des rudes montagnes de Maurienne ? Marie **VAROT** sa mère, elle, lui réserva tout de même dans son testament de 1764 une somme de 20 Livres que ses héritiers devraient lui payer, sans intérêts, au cas où il reviendrait au pays … En 1769, elle abandonna cette idée, sans doute parce qu'il était alors certain que Jean Baptiste **ANGLEY** était décédé.

[20] C'est de Jean Pierre Dominique **ANGLEY** que provient la branche aînée des **ANGLEY** de Savoie par son fils François Eugène **ANGLOIS**, et son petit-fils Jean Marie **ANGLEY** devenu le 1er baron **ANGLEYS** en 1842.

- **Jean Georges ANGLAYS**, mentionné dans ce testament, baptisé le 23.09.1731 à Termignon, décédé après le 21.11.1771 et avant le 06.04.1808. **Jean Georges ANGLAYS** épousa le 08.07.1760 à Termignon Claudia REY née le 03.07.1736 à Termignon, décédée avant 1808, dont : Marie Élisabeth ANGLEY 1762-1784 ; Jean François Dominique ANGLAYS 1764-1764 ; Marie Dominica ANGLAYS 1765-1765 ; Marie Marguerite ANGLEY 1769-1808 ; Jean Dominique ANGLEY 1772-1774.

- Anne **Anastasie ANGLEY**, mentionnée dans ce testament, baptisée le 21.07.1735, décédée après le 17.12.1784. Anne **Anastasie ANGLEY** épousa le 13.06.1761 à Termignon Jean **Baptiste HENRY**, mentionné dans le testament, baptisé le 10.11.1736 à Termignon, décédé après 1776, dont : Marie Claude HENRY 1762-1762 ; Antoine HENRY 1763-? ; Joseph Marie HENRY 1766-? ; Anne Marguerite HENRY 1768-? ; Jeanne Françoise HENRY 1769-? ; Marie Antonia HENRY 1771-? ; Jean Baptiste HENRY 1775-1856 ; Augustin HENRY 1776-1854 ; Charlotte HENRY ca.1779-1781.

- François ANGLEYS[21], baptisé le 12.04.1737 à Termignon, peut-être décédé en 1756 en Martinique.

- **Jeanne Marguerite ANGLEY**, mentionnée dans ce testament, baptisée le 08.01.1742 à Termignon, décédée après 1804. **Jeanne Marguerite ANGLEY** épousa 1° le 12.06.1764 à Termignon Jacques HENRY, baptisé le 12.11.1731 à Termignon, décédé après le 25.06.1764 et avant le 12.07.1767, sans postérité ; puis veuve de Jacques HENRY, **Jeanne Marguerite ANGLEY** épousa 2° le 07.06.1768 **Pancrace HENRY**, mentionné dans le testament, baptisé le 18.04.1734 à Termignon, décédé le 09.11.1804 à Termignon dont : Antoine Gabriel HENRY 1772-1845 ; Joseph Pancrace HENRY 1775-? ; Catherine Françoise HENRY 1777-? ; Hélène HENRY 1781-1869.

B. Dominique ANGLEYS, mentionné dans le testament comme le père du témoin **Augustin ANGLEYS** est un frère de **Jean François ANGLEYS** dont la descendance est indiquée ci-dessus.

Dominique ANGLEYS était le 3ème fils de Jean Georges ANGLEY 1674-1758 et de Marie FLANDINET 1679-1712. Son année de naissance serait 1703 d'après des notes familiales mais cela reste incertain (car le registre de Termignon ne mentionne pas son baptême cette année-là) ; **Dominique ANGLEYS** (écrit **ANGLOIS** sur le registre signé par le curé Félix MICHEL) décéda le 07.10.1782 à Termignon et fut sépulturé le lendemain 08.10.1782 à Termignon, sans que le curé qui écrivit l'acte de décès n'indique son âge.

Dominique ANGLEYS (manuscrit **ANGLAY** sur le registre signé par le curé Alexis FAVRE) avait épousé le 26.08.1738 à Termignon (témoins Joseph HENRY et Jean Baptiste CACHARD) Marie Marguerite HENRY baptisée le 12.01.1722 à Termignon (fille d'Étienne HENRY baptisé le 14.12.1692 à Termignon, décédé vers 1778, et de Dominica FARDEL baptisée le 18.09.1693 à Termignon, épousée le 01.07.1717 à Termignon, et décédée quadragénaire le 20.05.1762 à Termignon) dont :

- **Augustin ANGLEYS**, mentionné dans le testament. **Augustin ANGLEYS** est né le 13.02.1742 à Termignon, et est décédé à 69 ans le 05.10.1811 à 8h du matin à Termignon. **Augustin ANGLAYS** épousa le 18.02.1774 à Termignon Marie Antoinette DAVRIEUX, baptisée le 17.01.1743 à Termignon, décédée avant 1811, d'où : Anne Catherine ANGLAYS 1774-1776 et Jeanne Catherine ANGLAYS 1777-?

- Joseph ANGLAY né le 12.05.1744 à Termignon, sépulturé le 18.01.1751 à Termignon.

- Marie Marguerite ANGLAY baptisée le 26.02.1747 à Termignon, décédée avant 1756 ?

[21] Comme pour Jean Baptiste **ANGLEY** (voir note 14) Marie **VAROT** réservait dans son testament de 1764 une somme une somme de 20 Livres pour François son frère, que ses héritiers devraient lui payer, sans intérêts, au cas où il serait rapatrié. Cela est un peu mystérieux, car une messe de sépulture avait été dite à Termignon le 30.12.1756 pour un François **ANGLAY** âgé de 20 ans qui, d'après l'acte du curé Alexis Favre de Termignon, est décédé quelque part en Martinique. Or ce François **ANGLAY** pourrait bien être le dernier fils de Marie **VAROT**. L'âge de 20 ans concorde assez bien puisqu'il fut baptisé en 1737 à Termignon. L'annonce de sa mort causant une messe de sépulture aurait-elle été une fausse nouvelle ? En tout cas, Marie **VAROT** ne mentionne plus ce fils François dans le testament de 1769…

- Anne Marie ANGLEY baptisée le 15.06.1751 à Termignon.

- Marie Dominica ANGLEYS née ca. 1752[22], décédée le 15.11.1787 à l'âge de 35 ans dans le « vénérable hospice des aliénés » de Turin[23]. Cette Marie Dominica ANGLEYS se maria le 12.05.1772 à Termignon, avec Jacques HENRY né en 1747, fils de Jacques HENRY et de Marie CROSAT. Devenu veuf, Jacques HENRY se remaria le 22.11.1788 à Termignon avec Marie Marguerite PISTON baptisée le 22.10.1753 à Termignon (fille de Jean Baptiste PISTON baptisé le 28.06.1731 à Termignon et d'Élisabeth MESTRALLET baptisée le 24.05.1730 à Termignon, et épousée le 06.06.1752 à Termignon).

- Marie Thérèse ANGLAY baptisée le 29.05.1754 à Termignon, décédée après 1778. Marie Thérèse ANGLAY épousa le 16.02.1773 à Termignon Michel RICHARD 1745 (fils de Joseph RICHARD 1712 et de Louise CASSE 1717, épousée en 1737).

- Marie Marguerite ANGLAY, baptisée le 01.10.1756 à Termignon, décédée après le 31.01.1802[24].

L'église du Saint-Suaire et l'hospice des aliénés de Turin, de nos jours.

[22] Indication de M^me^ Michelle Rey sur son site Geneanet *marnaudrey*. Mais le registre de Termignon aux alentours de 1752 n'indique pas le baptême de cette Marie Dominica **ANGLEYS**. Son mariage en 1772 est indiqué sur le registre à la cote 3 E 422. Son décès est indiqué dans l'acte du 2^ème^ mariage de Jacques Piston en 1788 sur le registre à la cote 3 E 423.

[23] Dans son livre *Turin à la portée de l'étranger* datant de 1826, Modeste Paroletti indiquait que l'hospice des aliénés de Turin, appelé « Spedale dei Pazzarelli » avait été fondé par le duc Amédée II en 1728. Construit en 1729, cet asile était situé près de la porte de Suse. L'église du Saint-Suaire attenante fut ajoutée et réaménagée entre 1734 et 1764. L'administration de l'hospice était confiée à la confrérie des Pénitents Blancs, sous l'invocation du Saint-Suaire et de Notre-Dame des Grâces. « La maison, qui renferme 250 aliénés environ des deux sexes, n'offre rien de remarquable, si non qu'elle a été agrandie d'un jardin, qui sert de délassement à ces malheureux lorsqu'ils commencent à revenir de l'affection maniaque, et dont l'affaiblissement est extraordinaire. »

[24] On trouve en effet un certificat d'extrait du baptême de cette Marie Marguerite (avec le patronyme épelé ANGLAI), établi le 11 Pluviôse an X (31.01.1802), signé par VERNIER le maire et par FLANDIN son adjoint, inséré dans les registres de Termignon avant l'année 1756 (ADS - cote 3E 423 - feuillet 7).

2. Famille HENRY

A. Jean **Baptiste HENRY**, qui est mentionné dans le testament en temps qu'époux d'Anne **Anastasie ANGLEYS**, était le fils d'Étienne HENRY (fils de Jean a'iné HENRY et de Marie FLANDINET) et de Dominica FARDEL (fille de Philibert FARDEL né en 1673 et de Jeanne BARBIER). Jean Baptiste HENRY fut baptisé le 10.11.1736 à Termignon (parrain Joseph DUPORT et marraine Marguerite ROSAZ) et mourut après 1779.

Étienne HENRY (père de Jean **Baptiste HENRY**) fut baptisé le 14.12.1692 à Termignon et décéda le 19.01.1779 à Termignon. Il fut sépulturé le surlendemain 21.01.1779 à Termignon. Dominica FARDEL fut baptisée le 18.09.1693 à Termignon, et décéda octogénaire le 17.02.1773 à Termignon (l'acte de sépulture du curé Félix MICHEL l'indique bien comme épouse d'Étienne HENRY, mais la dit fille de Joseph FARDEL plutôt que de Philibert FARDEL – ce ne serait pas la première erreur de ce brave prêtre qui eut tellement d'actes à inscrire). Le mariage d'Étienne HENRY et de Dominica FARDEL avait été béni le 01.07.1717 à Termignon par le curé Alexis FAVRE en présence des témoins Joseph ROSAZ et Jean FLANDINET.

Mappe de Termignon en 1719, copie datant de 1733 et signée Cocelli (Mappe N° 616 – ADS-C 4463-Vue7)

Un contrat de mariage[25] avait été dressé la veille, le 30.06.1717 à Termignon, entre "honnête" Étienne HENRY, cultivateur, fils de feu Jean Dominique HENRY, et Dominica FARDEL devant le notaire M^e^ Jean Philibert FARDEL. Cet acte fut établi en présence de la mère du futur époux, Marie FLANDINET, présente et consentante, de Pierre LOMBARD, le curateur aux actes[26] d'Étienne, et des parents de l'épouse : le père, "honnête" Philibert FARDEL, qui autorisait le mariage, et la mère, Jeanne BARBIER, consentante. La constitution dotale suivante fut consentie : Philibert FARDEL donnait en dot pour l'épouse une pièce de terre d'environ une "éminée" au lieu dit Grange Robert ; instituait sa fille Dominica FARDEL comme son

[25] Ce contrat de mariage, l'acte du cadastre qui suit, et d'autres informations sur la famille HENRY ont été relevés par M. André Henry, de Saint-André en Maurienne, sur le registre du tabellion de Termignon pour l'année 1717. Voir note sous le nom Étienne HENRY sur son site Geneanet *ahenry1*.

[26] Le rôle du curateur aux actes était d'assister la personne, l'enfant émancipé par exemple, dans les actes et les contestations qu'il ne pouvait soutenir seul. C'était souvent un proche parent.

héritière universelle au nombre de ses enfants ; détaillait (en 11 lignes de l'acte) les ameublements de femme et le "trossel" (trousseau) qu'elle apporterait dans "un coffre de bois blanc serrant à clé", dont la valeur fut évaluée par les deux parties à 189 Livres, ces biens meubles étant "retirés" par le père de l'époux. Et la mère de l'époux, Marie FLANDINET, veuve de Jean Dominique HENRY, donnait pour l'époux un pré "herpine[27]" au lieu dit Aux Pioux ; instituait son fils Étienne comme héritier universel au nombre de ses enfants ; lui donnait une série d'outils agricoles. Étienne HENRY fut autorisé par Pierre LOMBARD, son curateur aux actes, à constituer un augment[28] de 120 Livres pour l'épouse "aux conditions accoutumées".

Quelques temps avant son mariage, on trouve déjà Étienne HENRY dans l'acte de réception (en date du 16.02.1717) des travaux du cadastre par la communauté de Termignon[29]. Il est cité présent au sein de l'Assemblée générale de la communauté rassemblée "au sortir de vêpres et des offices divins, au son de la grande cloche et en place accoutumée", le dimanche 14 février 1717, sous la présidence de messire Jean VAROT, lieutenant du seigneur châtelain de Maurienne en la mestralie de Termignon, des deux syndics "modernes" Joseph VIAL et Pierre TREMEYS et des cinq conseillers Antoine FARDEL, Jean Baptiste ARNAUD, Jean Maurice VAROT, Sébastien ROSAZ et Joseph BARBIER. Une longue liste des participants chefs de famille à cette assemblée permet de connaître les autres HENRY présents avec lui : Benoit HENRY son frère (le maréchal ferrant) ; Joseph dit "FRISÉ" HENRY feu Jean Marie HENRY ; Jean Baptiste HENRY fils de Claude HENRY ; Joseph HENRY fils de Oldraz (Eldrad) HENRY.

On retrouve Étienne HENRY et son frère Benoît HENRY, fils de feu Jean Dominique HENRY, le 13.03.1719 dans un vente d'une cour couverte et d'une "modure[30]" de chenevier au lieu dit Aux Courtioux du Mont, faite à Guillaume ANGLAYS 1677-1727 (fils de Dominique ANGLEY et d'Antonia VERNIER) pour la somme de 105 Livres payables sous un an.

Puis les deux frères Étienne HENRY et Benoît HENRY procèdent à un échange le 26.08.1720. Benoît HENRY feu Jean Dominique se trouve avoir des dettes importantes, certaines encourues "comme relevateur de sa mère Marie FLANDINET", certaines autrement : 200 Livres auprès de M^{e} Jean Philibert ARNAUD, notaire à Termignon ; 300 Livres à Élisabeth REY, veuve de Claude TREYMEY ; 200 Livres à M^{e} Jean Baptiste BARBIER, notaire recevant le présent acte, donc, en tout, 700 livres. Benoît cède à Étienne un tènement de montagne "de leur paternel" au lieu dit Aux Pioux, avec pré, "pasquier[31]" et bâtiment, et les meubles dans ce bâtiment. Étienne cède en partie d'échange à Benoît une pièce de pré à Paccot d'environ une eminée et demi, "avec tous les droits de bâtiment qu'il a dudit lieu dépendant dudit tènement". Le pré à Paccot est évalué par eux valoir 660 livres de moins que la montagne Aux Pioux : Étienne relèvera son frère Benoît des 700 livres de dettes dites ci dessus ; Benoît, en ultime ajustement, lui verse 40 livres comptant.

B. **Joseph HENRY** qui apparaît dans la liste des témoins du testament sous le nom de Joseph feu **Oldra HENRY** est né vers 1640 à Termignon car il a été sépulturé octogénaire le 22.11.1720 à Termignon. Ce Joseph HENRY apparaît dans l'acte de réception des travaux du cadastre en 1717, cité plus haut. Son père **Oldra HENRY** apparaît aussi sous le nom d'Oldraz ou Eldrad HENRY. C'est le 1er Eldrad HENRY dont on ne connaît pas les dates de naissance et de décès. **Joseph HENRY** épousa Claudia VIAL et de ce mariage naquit un deuxième Eldrad HENRY baptisé le 29.08.1668 à Termignon, sépulturé octogénaire le 20.06.1744 à Termignon. On retrouvera un peu plus loin ce 2ème Eldrad HENRY (fils de Joseph) à cause de son mariage avec Marie Jeanne DUPORT, une petite fille de Jean Georges ANGLEYS.

Notons aussi qu'un autre fils du 2ème Eldrad HENRY (fils de Joseph) fut baptisé Eldrad. Ce 3ème Eldrad HENRY fut baptisé le 18.01.1710 à Termignon, son parrain étant Joseph ROSAZ et sa marraine Catherine DUPORT. Il ne vécut que peu de jours, car il fut sépulturé le 30.01.1710 à Termignon.

---

[27] Pré herpine : pré de fauche non irrigué et non fumé, pâturé à l'automne.
[28] Augment : terme de droit ancien désignant la portion des droits du mari que la loi permettait de donner à l'épouse survivante.
[29] Cf. *Travaux d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, 1911, Tome 1, page 55 et suivantes.
[30] Modure (ou moudure) : mesure de surface agricole équivalente à environ 28 ares.
[31] Pasquier : pâturage maigre ; étendue de terrain nécessaire dans un pâturage de montagne pour y nourrir pendant un temps donné une vache ou un cheval.

2275 — Coll. L. Grimal, Chambéry
SAVOIE. — Costume de la Maurienne

C. **Eldrad HENRY** qui apparaît dans la liste des témoins du testament sous le nom d'**Oldra** feu **Jean HENRY** fut baptisé le 07.07.1737 à Termignon. Ce 4ème **Eldrad HENRY** est le frère de **Pancrace HENRY** baptisé le 18.04.1734 à Termignon, décédé le 09.11.1804 à Termignon, qui avait épousé le 07.06.1768 à Termignon **Jeanne Marguerite ANGLEYS** veuve de Jacques HENRY (voir plus haut). **Eldrad HENRY** épousa le 03.11.1763 à Termignon Marguerite ARNAUD baptisée le 24.04.1735 à Termignon. Cette Marguerite ARNAUD était la fille posthume de Michel ARNAUD baptisé le 04.08.1702 à Termignon, décédé le 26.12.1734 à Chambéry et sépulturé le 07.02.1735 à Termignon, et d'Anne Catherine BOIS native de Saint-André. Michel ARNAUD était le fils d'Antoine ARNAUD né en 1671 et de Catherine CRETIN née en 1675, épousée le 30.04.1695 à Termignon.

Les enfants d'**Eldrad HENRY** et de Marguerite ARNAUD furent : Jean Joseph HENRY baptisé le 19.09.1764 à Termignon, sépulturé à l'âge de 2 mois le 27.11.1764 à Termignon ; Jean Dominique HENRY baptisé le 25.12.1765 à Termignon, décédé après 1816 ; Jean Michel HENRY baptisé le 27.09.1767 à Termignon ; Jean Grégoire HENRY né et baptisé le 12.03.1773 à Termignon ; Jean Antoine HENRY né et baptisé le 13.04.1777 à Termignon.

Ce 4ème **Eldrad HENRY** fut témoin, en tant que membre du Conseil de la paroisse, du don de 8600 livres, assurant une cense (redevance payée d'avance) de 301 livres par an, pour la création d'une école de grammaire à Termignon, le 05.11.1778[32]. Eldrad et Pancrace étaient fils de **Jean HENRY** baptisé le 06.03.1698 à Termignon, décédé ca. 1759 (les pages de cette année 1759 sur le registre de Termignon sont manquantes, hélas) et de Marie HENRY baptisée le 11.02.1704 à Termignon, décédée sexagénaire le 15.10.1766 à Termignon (fille de Jean Dominique HENRY né en 1673 et d'Anne ARNAUD 1672-1721).

Ce **Jean HENRY** lui-même était le fils du 2ème Eldrad HENRY (fils de Joseph) baptisé le 29.08.1668 à Termignon, sépulturé octogénaire le 20.06.1744 à Termignon, qui épousa le 08.01.1690 à Termignon Marie Jeanne DUPORT baptisée le 15.08.1668 à Termignon, sépulturée [quasi] septuagénaire le 13.09.1734 à Termignon. Cette Marie Jeanne DUPORT était la fille de Jean DUPORT né le 03.08.1635 à Termignon, sépulturé le 20.07.1697 à Termignon (fils de Philibert ou Philippe DUPORT 1602-1673 et de Catherine PISTON 1608-1658) et de Jeanne ANGLEYS baptisée le 06.02.1636 à Termignon, sépulturée le 06.06.1687 à Termignon, épousée le 09.02.1659 à Termignon (fille de Jean Georges ANGLEY baptisé le 23.04.1608 à Termignon, sépulturé le 19.07.1659 à Termignon, et de Jeanne VIAL baptisée le 27.01.1616 à Termignon, sépulturée le 04.03.1657 à Termignon, épousée le 28.05.1632 à Termignon).

Ces détails permettent d'apprécier combien de nombreux liens familiaux lièrent la famille **ANGLEYS** et la famille **HENRY** de Termignon.

D. **Antoine** fils de **Dominique HENRY** est un autre témoin dans le testament. **Antoine HENRY** est né le 03.11.1739 à Termignon (son parrain est son grand-père Antoine ANGLAY, sa marraine Dominica LOMBARD). **Antoine HENRY** était cinquantenaire quand il décéda d'un accident survenu le 2ème jour de la fête de Pentecôte, le lundi 24.05.1790 à Termignon, et il y fut sépulturé le lendemain 25.05.1790.

Antoine HENRY avait épousé le 08.06.1773 Anne ARNAUD baptisée le 18.02.1751 à Termignon. Cette Anne ARNAUD était la fille d'Antoine ARNAUD baptisé le 12.07.1710 à Termignon, décédé septuagénaire le 28.04.1782 et sépulturé le lendemain 29.04.1782 à Termignon, marié le 30.01.1742 à Marie FLANDINET (fille de Jean Baptiste FLANDINET et d'Anne VIAL) baptisée le 23.09.1724 à Termignon et décédée septuagénaire le 13.10.1798 à Termignon.

Le père d'**Antoine HENRY** était Jean **Dominique HENRY** baptisé le 02.09.1718 à Termignon, fils aîné d'Étienne HENRY et de Dominica FARDEL (son parrain étant Jean Baptiste FLANDINET, et sa marraine Dominica VAROT, fille de Maurice VAROT). **Dominique HENRY** était encore vivant le 24.04.1769 au moment du testament, mais on ne connaît pas la date de son décès.

[32] Cf. *Travaux d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, 1911, Tome 1, page 55 et suivantes.

Dominique HENRY avait épousé le 11.02.1738 à Termignon Catherine MESTRALLET, baptisée le 11.01.1723 à Termignon (parrain André FRANQUIN et marraine Marguerite FARDEL), décédée sexagénaire dans la soirée du 17.07.1783 à Termignon. Les témoins de ce mariage furent Eldrad ROSAZ et le déjà nommé Jean Baptiste FLANDINET, le parrain d'**Antoine HENRY**.

Noter que cette Catherine MESTRALLET était la fille de Joseph MESTRALLET baptisé le 24.01.1678 à Termignon (fils de Pierre MESTRALLET et de Dominica VAROT). Joseph MESTRALLET décéda après 1734 car on relève qu'il fut alors parrain avec son épouse Catherine MESTRALLET le 20.10.1734 à Termignon de Marguerite VERNIER, fille de Guillaume VERNIER né en 1695 et de Dominica MESTRALLET née en 1698. Nous l'avons vu précédemment, cette Marguerite VERNIER épousera Antoine ANGLEYS, fils de Jean Georges ANGLEYS et Marie VAROT le 13.01.1756 à Termignon, d'où la branche aînée des ANGLEYS avec Jean Pierre Dominique ANGLEYS, François Eugène ANGLEY, Jean Marie ANGLEYS, etc.

Quant à Joseph MESTRALLET il avait épousé le 01.03.1699 à Termignon (témoins Jean REY et Claude FLANDINET) Marie FLANDINET baptisée le 11.01.1683 à Termignon (fille de Dominique FLANDINET et de Dominica ANGLEY fille de Jean Georges ANGLEY, parrain Bartholomée CHAPUIS et marraine Angélique MESTRALLET, fille de Pierre MESTRALLET) et décédée le 08.05.1764 à Termignon. Elle était alors déjà veuve de Joseph MESTRALLET qui dut donc mourir entre 1634 et 1683.

3. Famille TREMEY

Jacques, fils de **Joseph TREMEYS**, est le 4ème des témoins cités dans le testament. **Jacques TREMEY**[33] fut baptisé le 15.01.1736 à Termignon (parrain Joseph TREMEY et marraine Marie LOMBARD). Son père était **Joseph TREMEY** (fils de Dominique TREMEY et de Marie DAVRIEUX) baptisé le 25.06.1704 à Termignon et sa mère Andréa LOMBARD (fille d'Étienne LOMBARD et d'Esprite HENRY) baptisée le 19.06.1711 à Termignon.

4. Famille FLANDIN

Jean Claude, fils de **Claude FLANDIN**, est un autre témoin cité dans le testament. **Jean Claude FLANDIN** fut baptisé le 17.03.1722 à Termignon (parrain Claude ROSAZ et marraine Catherine HENRY). Son père était **Claude FLANDIN** dit CALLIN et sa mère Marguerite HENRY.

Jean Claude FLANDIN épousa le 16.02.1745 à Termignon (témoins David HENRY et Jean Baptiste PERRIN) Marguerite PISTON née ca. 1719 à Termignon, sépulturée à 27 ans le 28.11.1746 à Termignon. Marguerite était la fille de Noémi PISTON né vers 1680, sépulturé sexagénaire le 14.04.1740 à Termignon (lui-même fils de Martin PISTON sépulturé octogénaire le 08.08.1723 à Termignon, et de son épouse Claudia REYMOND native de Grenoble, épousée le 09.01.1709 à la paroisse Saint-Joseph de Grenoble), parrain le R^vd Pierre SYBORD, curé de la paroisse Saint-Laurent de Sardières, et marraine Marguerite FLANDIN. De cette union naquit Étienne FLANDIN baptisé le 10.09.1745 à Termignon et décédé dans l'heure qui suivit ; et Anne Marie FLANDIN baptisée le 26.07.1746 à Termignon (parrain Joseph FLANDIN et marraine Anne PISTON, épouse de Joseph HENRY).

Puis veuf de Marguerite PISTON, **Jean Claude FLANDIN** se remaria le 30.01.1748 à Termignon (témoins Dominique ARNAUD et Joseph FRANQUIN) avec Anne VIAL baptisée le 06.10.1729 à Termignon (fille de Dominique VIAL baptisé le 03.03.1695 à Termignon et d'Anne Marie TREMEY baptisée le 23.06.1701 et épousée le 26.06.1721 à Termignon). De cette 2ème union naquit Barbara Françoise FLANDIN baptisée le 03.12.1749 (parrain le R^vd Jean Baptiste FLANDIN et marraine Dominica FLANDIN, la fille) ; puis Jean Dominique FLANDIN baptisé le 09.11.1750 à Termignon (parrain Dominique ARNAUD, fils de Claude

[33] L'écriture TREMEY est celle du patronyme qui est resté, sans le S final, contrairement aux ANGLEYS.

ARNAUD, et marraine Anne Marie DUPORT, fille de Joseph DUPORT) ; puis Claude FLANDIN baptisé le 17.02.1752 à Termignon (parrain Jean Baptiste PERRIN, fils de Joseph PERRIN, et marraine Anne PISTON épouse de Martin VIAL) ; puis Jean Baptiste FLANDIN baptisé le 09.03.1754 à Termignon (parrain Dominique VIAL, fils de Jean Baptiste VIAL, et marraine Marie Thérèse VAROT, fille du notaire Philibert VAROT), sépulturé 2 jours après, le 11.03.1754 à Termignon ; puis Rose FLANDIN baptisée le 03.08.1755 à Termignon (parrain Esprit FLANDINET, dit MOLAZ, et marraine Rose, l'épouse de Joseph ARNAUD. Il y aurait, d'après Michelle REY, encore eu un fils de ce second mariage, dénommé Antoine FLANDIN né en 1759 (mais les pages du registre des baptêmes de Termignon pour 1759 étant, hélas, manquantes à la cote 3 E 423, on ne peut vérifier cette dernière filiation).

Fait à Corsier, Suisse,
le lundi 20 janvier 2020
Pierre X. Angleys